

Est-ce qu'on a le droit de transmettre ça à nos enfants ?"

Publié dans l'édition du mardi 12 septembre 2006 (page 6)

La France compte actuellement 130 incinérateurs, et 16 nouveaux projets d'ouverture sont en cours. Le Centre National d'Information Indépendant sur les Déchets (CNIID) dénonce la politique de gestion des déchets en France qui occulte le principe de précaution et les alternatives à l'incinération. Sa Présidente, Florence Couraud, encourage associations et citoyens à bien s'informer, mesurer les risques sanitaires et environnementaux d'une telle installation avant de se prononcer. Disposé à fournir toutes les informations complémentaires, à partager les analyses d'experts, à enrichir le débat local, le CNIID se tient à la disposition des Réunionnais, comme il le fait déjà avec 280 associations en France. Florence Couraud répond aux questions de "Témoignages".

La France "préfère soutenir le lobby que la santé"

Pouvez-vous nous parler de la mobilisation de mercredi dernier à Paris ?

► *Nous avons engagé une action devant le Ministère de l'Environnement pour montrer notre désapprobation face à la politique d'incinération conduite par la France. Nous avons voulu rappeler qu'il existe des alternatives et rappeler aux politiques que l'opposition à l'incinérateur est mondiale. Nous étions une trentaine avec quelques personnalités. Un peu plus d'une dizaine d'associations ont suivi cette action dans toute la France. Il faut dire que la date, fixée au niveau international par GAIA, était pour nous trop proche de la rentrée, rendant la mobilisation plus difficile. Il existe bien plus d'associations qui travaillent sur cette problématique, énormément de gens qui sont mobilisés. Le CNIID est à la tête de la coordination de plus de 280 associations. 16 projets d'ouverture d'incinérateurs sont en cours auxquels nous nous opposons, car nous voulons que des études comparatives incinération/alternatives (le compostage, le recyclage, le tri sélectif, etc...) soient engagées. Mais le gouvernement fait pression.*

Dans quel but ? Pour défendre quels intérêts ?

► *L'industrie de l'incinération en France est très puissante. De gros lobbies industriels exportent des incinérateurs à travers le monde. Elle préfère soutenir le lobby que la santé de l'humain.*

"Développement de cancers à proximité de l'incinérateur"

Quels sont les dangers de l'incinération sur la santé ?

► La molécule la plus connue est la dioxine. Le troisième volet de l'étude engagée par le professeur Jean-François Veille à Besançon a récemment révélé un risque accru de développement de cancers à proximité de l'incinérateur. Cette étude a été entamée en 2001, et il aura fallu attendre son troisième chapitre pour parler du risque sanitaire. Il y a tellement de polluants qui se dissolvent dans l'air qu'il est difficile de faire le lien précis entre incinération et santé. À chaque fois, on se trouve confronté à ceux qui disent que c'est la pollution des voitures, d'autres les polluants industriels... On est confronté à la mauvaise volonté des autorités publiques qui préfèrent attendre plutôt que d'appliquer le principe de précaution, plutôt que de prendre en compte le risque et d'envisager les mesures alternatives. À chaque étude, le risque n'est jamais significatif. Ils y vont à reculons.

Pensez-vous que développer les alternatives à l'incinération permettraient d'agir sur le chômage ?

► La création d'un incinérateur n'engendre pas d'emplois, alors qu'avec le recyclage, la récupération, la réparation des produits électroménagers et informatiques, l'on pourrait créer des centaines d'emplois locaux. En plus, c'est la solution la plus coûteuse en investissement et entretien, et cela va continuer. La réglementation continue à évoluer. Une directive relative aux nouveaux polluants va encore engendrer des coûts supplémentaires estimés à 750 millions d'euros. Il suffit de faire la comparaison entre un plan d'élimination des déchets avec incinérateur et un sans : le coût est énorme.

"Il ne faut aucun rejet polluant"

Est-ce que les nouvelles normes apportent plus de garanties ?

► La moitié des incinérateurs en France a fermé car ils étaient petits, très vétustes, à la limite quatre planches et une tôle. Aujourd'hui, les incinérateurs sont plus grands et fonctionnent avec plus de filtres. La différence sera peut-être pour les riverains, car il y aura moins de polluants dans les fumées, mais ils ne disparaissent pas. Ils sont seulement retenus en partie par les filtres qu'il faut ensuite mettre dans des déchetteries de classe 1 pour les déchets très toxiques tels que les métaux lourds. Et là, encore l'on a aucune garantie qu'ils ne se répandent pas dans l'environnement. Ces nouvelles normes ne changent donc rien au problème de pollution, elles le déplacent. Et cela ne veut pas dire qu'il n'y a plus aucun polluant dans les fumées. La norme correspondant seulement à la concentration autorisée par flux : soit 0,1 nanogramme de dioxine par mètre cube de fumée. Quand 1 tonne de déchets produit 6.000 mètres cubes de fumée... faites le calcul. On ne peut pas autoriser une quelconque nuisance d'autant que la pollution de l'incinération est tellement dangereuse qu'elle se fixe dans le corps. La solution est qu'il ne faut aucun rejet polluant. Il n'y a pas de dose seuil, même à petite dose, cela peut

provoquer quelque chose.

Peut-on avancer l'argument du potentiel de production énergétique de l'incinération ?

► *C'est parfaitement contestable. La mission première d'un incinérateur est de détruire les déchets, pas de produire de l'énergie. Il peut en récupérer un peu, mais c'est secondaire, son pouvoir calorifique est faible, comparé à celui du plastique ou des huiles. Tellement secondaire que son statut est l'élimination. On avance l'argument énergétique pour reverdir l'image de l'incinérateur, mais c'est abusif, et juridiquement, on a d'ailleurs pas le droit d'employer cette appellation. Le recyclage par contre permet des économies d'énergie. Il y a tout un travail de transformation à faire sur les matériaux d'extraction appelés les énergies grises. Si l'on veut économiser de l'énergie, il va falloir le faire.*

"Il faut des études d'impact, de danger..."

Quelle est la première chose à faire pour s'attaquer alors au problème de gestion des déchets ?

► *La diminution à la source est la solution. Il faut savoir qu'aujourd'hui, on est obligé d'avoir l'exutoire des décharges. On met sur le marché des produits dont on ne peut rien faire : ni récupération, ni valorisation. Il faut agir en amont sur la conception, car arrivé en bout de chaîne, on ne peut rien faire. On peut sortir de la crise des déchets.*

À La Réunion, un débat public devrait se mettre en place, mais on ne parle pas d'étude. Pourtant c'est un préalable ?

► *Un incinérateur comporte des installations classées. Il faut des études d'impact, de danger... Il y a beaucoup d'obligation avant l'installation. Pour cela, il faut se tourner vers un juriste et le faire bien avant que les travaux soient entamés.*

2010, les deux décharges de l'île seront à saturation. La pollution nécessite de prendre une décision rapide et l'on présente l'incinérateur comme une solution plus rapide, qu'en pensez-vous ?

► *Ça n'est pas plus long de mettre en place un centre de tri, de compostage, les filières alternatives. Le reste, c'est de la propagande. La bataille contre l'incinération est longue, mais elle en vaut la peine. Se retrouver avec un incinérateur est vraiment un sale truc pour des raisons sanitaires, environnementales... il ne faut pas oublier la destruction des ressources, les préjudices irréversibles causés à la nature. Avec l'incinérateur, on disperse la pollution à travers l'environnement sans supprimer le besoin de décharges. Il faut bien y penser. Pour les générations futures, il faut sortir de cette*

logique de l'urgence des déchets qui encourage la société de surconsommation. Est-ce qu'on a le droit de transmettre ça à nos enfants ?

Pour consulter le site du CNIID ou entrer en contact avec ses experts : www.cniid.org ou info@cniid.org

Entretien Stéphanie Longeras
estefani@aim.com

Deux experts pour "enrichir le débat"

"Attention aux paroles d'Évangile !"

Lors de son passage à La Réunion mardi dernier, le Ministre de l'Outre-mer a annoncé la venue de *"deux des spécialistes les plus reconnus"* sur la question de l'incinération dès novembre et ce afin d'*"enrichir le débat"*. Si François Baroin laisse le choix de la décision aux Réunionnaises et aux Réunionnais, en revanche, les deux experts mandatés s'avèrent être, selon Florence Couraud, *"des scientifiques pro incinération"*, donc de parti pris. Gérard Keck, professeur à l'école vétérinaire de Lyon, spécialiste en toxicologie et Président de l'association "Réseau santé déchets", et Denis Bard, professeur à l'École nationale de santé publique, spécialiste en évaluation des risques et membre du comité "Prévention et précautions", viendront-ils enrichir ou fausser le débat ?

Pour Florence Couraud, "il n'y aura pas de surprise. Ils vont vous dire qu'il n'y a pas de danger, qu'avec la nouvelle génération d'incinérateurs, il n'y a pas à avoir de soucis, qu'il n'y a plus aucun risque. Dans un livre récemment paru, en 2005, "Incinération des déchets ménagers : La Grande peur" aux éditions Le Cherche Midi, différentes personnalités s'expriment sur le sujet, et ces deux scientifiques arrivent à la conclusion que, malgré les études, le risque pour la santé n'est pas significatif. Attention aux paroles d'Évangile ! Il y a des scientifiques plus scrupuleux".

S. L.